



Accompagnement à la VAE pour le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

En référence au décret du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience et à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, nous vous proposons un accompagnement individualisé de 24 heures pour la constitution et la formalisation de votre dossier VAE en vue de sa présentation aux jurys certificateurs du DEAS.



COORDINATEUR

- Dianelle DUFOREST-REY
☎ 04 93 13 71 23



PUBLIC

Personne pouvant justifier de compétences professionnelles acquises au décours d'une activité, salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

DUREE

- 70 heures présentielle en continu ou discontinu



EFFECTIF

- Formation individuelle
- Groupes de 6 à 10 pers



INTERVENANTS

- Formateurs en institut de formation aides-soignants/infirmiers spécialisés en formation d'adultes et en formation continue.



LIEU et DATES

- IFSI ou en Intra établissement
- A déterminer en fonction des disponibilités



COÛT

- 1400 € / participant

DESCRIPTIF

Ce programme a pour objectif d'accompagner le candidat pour lui permettre de :

- ↳ Affiner et finaliser son projet professionnel.
- ↳ Identifier les actions et activités en lien avec les compétences attendues d'un(e) aide-soignant(e).
- ↳ Développer ses aptitudes rédactionnelles.
- ↳ Se préparer à la présentation orale face à un jury.

PRE REQUIS :

L'acquisition des compétences professionnelles se sera déroulée sur une durée totale d'activité cumulée d'une année équivalent temps plein en rapport direct avec la certification visée, dans les 12 ans qui précèdent la demande de diplôme par validation des acquis.

Le « livret de recevabilité » de la demande de validation des acquis de l'expérience, aura été soumis et accepté

DEROULEMENT DE LA FORMATION :

- Accompagnement de 24 heures en présentiel discontinu

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Pédagogie de proximité avec dépôt de supports de formation par le biais d'une plateforme. Suivi pédagogique individuel par formateur référent

- Cours magistral
- Travaux de groupe,
- Entretiens individuels
- Travaux personnels guidés

EVALUATION ET VALIDATION :

La validation de la VAE est soumise à l'appréciation du jury certificateur du DEAS

Questionnaire de satisfaction des participants

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ↳ Soutenir et argumenter son projet professionnel

PROGRAMME